



Initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 18 mars 2019 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 124 277 signatures déposées, 123 640 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: IG Tierversuchsverbots-Initiative, Weiherstrasse 17, 9305 Berg.

9 avril 2019

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2017 5797

**Initiative populaire fédérale
«Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine –
Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	28 103	330
Berne	9 741	25
Lucerne	2 677	3
Uri	82	1
Schwyz	715	7
Obwald	125	2
Nidwald	144	0
Glaris	190	0
Zoug	904	0
Fribourg	6 209	23
Soleure	1 948	3
Bâle-Ville	1 739	0
Bâle-Campagne	1 439	6
Schaffhouse	631	0
Appenzell Rhodes-Ext.	820	39
Appenzell Rhodes-Int.	90	0
Saint-Gall	6 414	26
Grisons	823	12
Argovie	6 120	28
Thurgovie	3 606	8
Tessin	1 226	21
Vaud	25 257	62
Valais	4 232	21
Neuchâtel	5 859	4
Genève	13 851	1
Jura	695	15
Suisse	123 640	637